

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 18 mai 2020	Séance du 23 mai 2020
Membres en exercice : 29 Présents : 27 Votants : 28	Présents : Mesdames et Messieurs BABOUHOT Nathalie, CHIARAVALLI Danièle, VIDAL Françoise, CLEMENT Valérie, PREAUT Marie-Laure, MOINE Marie-Odile, BARBIER Elisabeth, SILLON Anne, ROBIN Nadia, BAILLY Laurence, VOUILLON Annie, HUMBERT Marie-Christine, FROMAIGEAT Christine, SEJOURNE Yves, RUGA Roland, SERDET Daniel, WALTER Bruno, LAIBE Jean-François, FERRY Jean-Luc, MALLERET Fabien, DAVAL Philippe, BELAZREUK Salim, MICHEL Thierry, BLONDELLE Marc, LABAYE Jérôme, RUBIGNY Stéphane, JAMIS Patrice.
Affiché le : 25 mai 2020	Absents : Madame SOMNY Corinne
Secrétaire de séance : Danièle CHIARAVALLI	Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame SIMON Claudine à Monsieur SEJOURNE Yves

Numéro : 2020-05-23 / 1 - **Election du Maire**

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur Yves SEJOURNE, maire sortant, fait une courte allocution. Celle-ci est jointe en annexe à la présente délibération.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Yves SEJOURNE, maire sortant, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

Madame Danièle CHIARAVALLI a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée (article L 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, dénombré 27 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie. Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L.2122-4 et L 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs, Madame Nadia ROBIN et Monsieur Stéphane RUBIGNY.

Monsieur Yves SEJOURNE se déclare candidat au poste de Maire.

Election du Maire :

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a déposé dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 28

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (article L 66 du Code Electoral) : 2

Suffrages exprimés : 26

Majorité absolue : 15

Monsieur Yves SEJOURNE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Yves SEJOURNE



L'installation du conseil municipal est toujours un moment chargée d'une grande solennité.

Vous avez été élus au suffrage universel direct pour constituer l'assemblée délibérante de votre commune chargée de régler par ses délibérations, ses affaires.

C'est une lourde charge qui prend à cet instant tout son sens.

C'est un moment de gravité dont vous devez prendre conscience, en effet chacune de vos décisions aura des conséquences sur le fonctionnement et l'investissement de votre ville, sur la qualité de vie de vos administrés.

C'est un honneur qui vous est consenti par vos concitoyens pour les représenter au sein du conseil municipal, mais aussi pour certains d'entre vous prochainement à la communauté de communes et dans tous les organismes partenaires.

Bienvenue à vous et plus précisément aux neuf nouveaux conseillers municipaux, notre conseil se trouve ainsi renouvelé à près de 30 %.

En effet, sur cette élection, les électeurs mirecurtiens ont décidé de garder le Cap, en renouvelant leur confiance à la liste Yves SEJOURNE.

Dans des conditions particulières, 1536 électeurs se sont déplacés soit 45 % des inscrits, notre liste a recueilli 75,99 % des votes soit 1114 voix et 26 membres ont été ainsi élus.

Ce succès éclatant est le fruit d'un énorme travail accompli par l'équipe élue en mars 2014.

A cette équipe, je tenais à lui rendre un hommage appuyé et à l'assurer de toute ma reconnaissance et de mon amitié pour son investissement et sa présence de chaque instant, pour la cohésion et la solidarité dont elle a fait preuve au cours de ces 6 ans de mandat. Pour les choix courageux réalisés en matière scolaire et d'urbanisme, pour avoir redresser les finances locales ; et gérer deux crises, la première budgétaire avec la baisse des dotations de l'état et la seconde sociale, avec le mouvement des gilets jaunes.

Ce bilan de qualité, les mirecurtiens l'avaient bien analysé et ils nous l'ont exprimé tout au long de cette campagne lorsque nous sommes allés à leur rencontre et ils l'ont confirmé dans les urnes.

Pour autant nous devons rester humbles et modestes face à ce résultat qui aurait été très vraisemblablement tout aussi important avec un taux de participation plus élevé.

Ce résultat, démontre aussi le haut niveau d'attente de nos concitoyens à notre rencontre.

J'attends de vous sur ces 6 prochaines années tout autant d'investissement, de cohésion et de solidarité.

Nous devons bien entendu nous inscrire dans la continuité de l'équipe précédente mais sur ce mandat nous devons écrire une nouvelle page de l'histoire de Mirecourt, nous devons nous montrer ambitieux pour améliorer la qualité de vie au quotidien et renforcer le rayonnement de notre ville.

Je souhaite également que les relations avec la minorité ou l'opposition s'inscrivent là aussi dans la continuité et que notre conseil municipal puisse continuer à travailler dans la sérénité.

Je terminerai par quatre remerciements :

Le premier, à Mme ROUYER, pour sa discrétion au cours des six dernières années après son échec de 2014

Le second, à vous mes colistiers pour la qualité de la campagne électorale que vous avez menée et le respect avec lequel vous avez traité la liste menée par Mme FROMEIGEAT, comme tout le monde le sait, cette attitude n'a pas été réciproque

Le troisième, aux agents de notre collectivité qui nous ont accompagnés sur ce mandat, qui ont participé à nos actions et permis de réaliser notre programme. Et, de construire une communauté de communes de vingt mille habitants en étant la première collectivité dans les Vosges à pratiquer la mutualisation du personnel

La quatrième, à Danièle CHIARAVALLI

Bon mandat à vous tous, les difficultés nous attendent et comme il y a six ans, il débute en crise.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 18 mai 2020	Séance du 23 mai 2020
Membres en exercice : 29 Présents : 27 Votants : 28	Présents : Mesdames et Messieurs BABOUHOT Nathalie, CHIARAVALLI Danièle, VIDAL Françoise, CLEMENT Valérie, PREAUT Marie-Laure, MOINE Marie-Odile, BARBIER Elisabeth, SILLON Anne, ROBIN Nadia, BAILLY Laurence, VOUILLON Annie, HUMBERT Marie-Christine, FROMAIGEAT Christine, SEJOURNE Yves, RUGA Roland, SERDET Daniel, WALTER Bruno, LAIBE Jean-François, FERRY Jean-Luc, MALLERET Fabien, DAVAL Philippe, BELAZREUK Salim, MICHEL Thierry, BLONDELLE Marc, LABAYE Jérôme, RUBIGNY Stéphane, JAMIS Patrice.
Affiché le : 25 mai 2020	Absents : Madame SOMNY Corinne
Secrétaire de séance : Danièle CHIARAVALLI	Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame SIMON Claudine à Monsieur SEJOURNE Yves

Numéro : 2020-05-23 / 2 - **Détermination du nombre d'adjoints**

Monsieur Yves SEJOURNE ayant été élu Maire, prend la présidence du Conseil Municipal. Il souligne avant de procéder à l'élection des adjoints qu'il y a lieu de déterminer leur nombre, lequel ne peut excéder 30% de l'effectif du conseil, soit huit adjoints à Mirecourt.

Le Maire propose de fixer le nombre d'adjoints pour le mandat 2020-2026 à six adjoints (3 femmes et 3 hommes) et de nommer également un adjoint spécial qui fera l'objet d'une délibération spécifique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 28 voix pour, décide de fixer le nombre d'adjoints à six.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Yves SEJOURNE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 18 mai 2020	Séance du 23 mai 2020
Membres en exercice : 29 Présents : 27 Votants : 28	Présents : Mesdames et Messieurs BABOUHOT Nathalie, CHIARAVALLI Danièle, VIDAL Françoise, CLEMENT Valérie, PREAUT Marie-Laure, MOINE Marie-Odile, BARBIER Elisabeth, SILLON Anne, ROBIN Nadia, BAILLY Laurence, VOUILLON Annie, HUMBERT Marie-Christine, FROMAIGEAT Christine, SEJOURNE Yves, RUGA Roland, SERDET Daniel, WALTER Bruno, LAIBE Jean-François, FERRY Jean-Luc, MALLERET Fabien, DAVAL Philippe, BELAZREUK Salim, MICHEL Thierry, BLONDELLE Marc, LABAYE Jérôme, RUBIGNY Stéphane, JAMIS Patrice.
Affiché le : 25 mai 2020	Absents : Madame SOMNY Corinne
Secrétaire de séance : Danièle CHIARAVALLI	Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame SIMON Claudine à Monsieur SEJOURNE Yves

Numéro : 2020-05-23 / 3 - **Elections des adjoints**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-7-2,
Considérant que dans les communes de 1.000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage, ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. Si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Le maire constate qu'une seule liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire a été déposée.
La liste Yves SEJOURNE comprend 6 adjoints.

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 28

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (article 66 du code électoral) : 2

Suffrages exprimés : 28

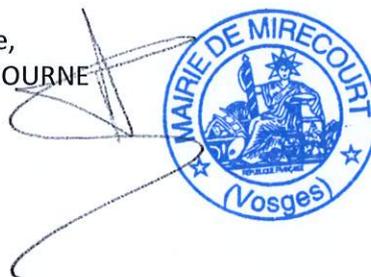
Majorité absolue : 15

Les candidats aux fonctions d'adjoint de la liste Yves SEJOURNE ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints et immédiatement installés :

1. Nathalie BABOUHOT
2. Roland RUGA
3. Danièle CHIARAVALLI
4. Daniel SERDET
5. Françoise VIDAL
6. Bruno WALTER

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Yves SEJOURNE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 18 mai 2020	Séance du 23 mai 2020
Membres en exercice : 29 Présents : 27 Votants : 28	Présents : Mesdames et Messieurs BABOUHOT Nathalie, CHIARAVALLI Danièle, VIDAL Françoise, CLEMENT Valérie, PREAUT Marie-Laure, MOINE Marie-Odile, BARBIER Elisabeth, SILLON Anne, ROBIN Nadia, BAILLY Laurence, VOUILLON Annie, HUMBERT Marie-Christine, FROMAIGEAT Christine, SEJOURNE Yves, RUGA Roland, SÉRDET Daniel, WALTER Bruno, LAIBE Jean-François, FERRY Jean-Luc, MALLERET Fabien, DAVAL Philippe, BELAZREUK Salim, MICHEL Thierry, BLONDELLE Marc, LABAYE Jérôme, RUBIGNY Stéphane, JAMIS Patrice.
Affiché le : 25 mai 2020	Absents : Madame SOMNY Corinne
Secrétaire de séance : Danièle CHIARAVALLI	Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame SIMON Claudine à Monsieur SEJOURNE Yves

Numéro : 2020-05-23 / 4 - **Fixation des indemnités du maire et des adjoints**

Le Conseil Municipal de la Ville de Mirecourt,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles 2123-20 à L 2123-24-1,
Considérant que l'article L 2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales fixe au taux maximum de l'enveloppe des indemnités par strate de commune et qu'il y a lieu de ce fait de déterminer le taux des indemnités de fonction allouées,

Considérant que la commune compte 5.768 habitants,

Par 28 voix pour,

Dit que le montant maximal de l'enveloppe des indemnités de fonction du maire et des adjoints est égal au total de l'indemnité maximale du maire (55% de l'indice brut 1027) et du produit de 22% de l'indice brut 1027 par le nombre d'adjoints (soit un maximum de 7.273,79 €/mois brut pour le maire et les adjoints).

Décide, à compter du 23 mai 2020, de fixer le montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints titulaires d'une délégation comme suit :

Maire : 44% de l'indice 1027

1^{er} adjoint : 13,69% de l'indice brut 1027

2^{ème} adjoint : 13,69% de l'indice brut 1027

3^{ème} adjoint : 13,69% de l'indice brut 1027

4^{ème} adjoint : 13,69% de l'indice brut 1027

5^{ème} adjoint : 13,69% de l'indice brut 1027

6^{ème} adjoint : 13,69% de l'indice brut 1027

Précise que ces indemnités sont payées mensuellement et revalorisées en fonction de la valeur du point d'indice des fonctionnaires.

Dit que les crédits correspondants sont prévus au budget de la Ville de Mirecourt au chapitre 65.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Yves SEJOURNE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 18 mai 2020	Séance du 23 mai 2020
Membres en exercice : 29 Présents : 27 Votants : 28	Présents : Mesdames et Messieurs BABOUHOT Nathalie, CHIARAVALLI Danièle, VIDAL Françoise, CLEMENT Valérie, PREAUT Marie-Laure, MOINE Marie-Odile, BARBIER Elisabeth, SILLON Anne, ROBIN Nadia, BAILLY Laurence, VOUILLON Annie, HUMBERT Marie-Christine, FROMAIGEAT Christine, SEJOURNE Yves, RUGA Roland, SERDET Daniel, WALTER Bruno, LAIBE Jean-François, FERRY Jean-Luc, MALLERET Fabien, DAVAL Philippe, BELAZREUK Salim, MICHEL Thierry, BLONDELLE Marc, LABAYE Jérôme, RUBIGNY Stéphane, JAMIS Patrice.
Affiché le : 25 mai 2020	Absents : Madame SOMNY Corinne
Secrétaire de séance : Danièle CHIARAVALLI	Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame SIMON Claudine à Monsieur SEJOURNE Yves

Numéro : 2020-05-23 / 5 - **Nomination d'un adjoint spécial**

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante qu'un poste d'adjoint spécial peut être créé par délibération du conseil municipal (articles L 2122-3 et L 2122-11 du CGCT). Il indique que ce dernier sera chargé des thématiques et délégations liées à l'éco-responsabilité et à la santé.

Monsieur le Maire indique par ailleurs que ce dernier ne percevra pas d'indemnité liée à sa fonction.

A l'unanimité, le conseil municipal, valide la création d'un poste d'adjoint spécial.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Yves SEJOURNE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 18 mai 2020	Séance du 23 mai 2020
Membres en exercice : 29 Présents : 27 Votants : 28	Présents : Mesdames et Messieurs BABOUHOT Nathalie, CHIARAVALLI Danièle, VIDAL Françoise, CLEMENT Valérie, PREAUT Marie-Laure, MOINE Marie-Odile, BARBIER Elisabeth, SILLON Anne, ROBIN Nadia, BAILLY Laurence, VOUILLON Annie, HUMBERT Marie-Christine, FROMAIGÉAT Christine, SEJOURNE Yves, RUGA Roland, SERDET Daniel, WALTER Bruno, LAIBE Jean-François, FERRY Jean-Luc, MALLERET Fabien, DAVAL Philippe, BELAZREUK Salim, MICHEL Thierry, BLONDELLE Marc, LABAYE Jérôme, RUBIGNY Stéphane, JAMIS Patrice.
Affiché le : 25 mai 2020	Absents : Madame SOMNY Corinne
Secrétaire de séance : Danièle CHIARAVALLI	Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame SIMON Claudine à Monsieur SEJOURNE Yves

Numéro : 2020-05-23 / 6 - **Constitution des commissions municipales**

Monsieur le Maire propose la constitution de 7 commissions chargées d'émettre des avis sur les affaires qui lui seront soumises :

1. Finances et Administration Générale
2. Culture
3. Urbanisme et Travaux
4. Education et Communication
5. Sécurité et Police
6. Solidarités et Petite Enfance
7. Sports, Animations et Jeunesse

La commission des Finances sera présidée par le Maire et les 6 autres commissions seront présidées par un adjoint.

Il est proposé que chaque commission soit composée de 5 membres minimum dont 1 membre de la minorité.

Monsieur le Maire propose de mettre au vote le principe de la représentation de ces sept commissions.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide la représentation de ces sept commissions.

Le Conseil Municipal est ensuite invité à se prononcer quant à la composition nominale de chaque commission.

1 - Finances et Administration Générale : Yves SEJOURNE

Salim BELAZREUK - Jean-Luc FERRY - Marie-Laure PREAUT - Marc BLONDELLE - Christine FROMAIGÉAT

2 - Culture : Nathalie BABOUHOT

Fabien MALLERET - Elisabeth BARBIER - Valérie CLEMENT - Nadia ROBIN

3 - Urbanisme et Travaux : Roland RUGA

Philippe DAVAL - Jean-Luc FERRY - Marie-Odile MOINE - Jean-François LAIBE - Thierry MICHEL - Fabien MALLERET

4 - Education et Communication : Danièle CHIARAVALLI

Laurence BAILLY - Marie-Odile MOINE - Anne SILLON - Valérie CLEMENT - Thierry MICHEL - Patrice JAMIS

5 - Sécurité et Police : Daniel SERDET

Thierry MICHEL - Claudine SIMON - Salim BELAZREUK - Jérôme LABAYE - Elisabeth BARBIER

6 - Solidarités et Petite Enfance : Françoise VIDAL

Marie-Laure PREAUT - Marie-Christine HUMBERT - Annie VOUILLON - Nadia ROBIN - Jérôme LABAYE - Elisabeth BARBIER

7 - Sports, Animations et Jeunesse : Bruno WALTER

Anne SILLON - Thierry MICHEL - Stéphane RUBIGNY - Marc BLONDELLE

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide la composition de ces sept commissions.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Yves SEJOURNE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 18 mai 2020	Séance du 23 mai 2020
Membres en exercice : 29 Présents : 27 Votants : 28	Présents : Mesdames et Messieurs BABOUHOT Nathalie, CHIARAVALLI Danièle, VIDAL Françoise, CLEMENT Valérie, PREAUT Marie-Laure, MOINE Marie-Odile, BARBIER Elisabeth, SILLON Anne, ROBIN Nadia, BAILLY Laurence, VOUILLON Annie, HUMBERT Marie-Christine, FROMAIGEAT Christine, SEJOURNE Yves, RUGA Roland, SERDET Daniel, WALTER Bruno, LAIBE Jean-François, FERRY Jean-Luc, MALLERET Fabien, DAVAL Philippe, BELAZREUK Salim, MICHEL Thierry, BLONDELLE Marc, LABAYE Jérôme, RUBIGNY Stéphane, JAMIS Patrice.
Affiché le : 25 mai 2020	Absents : Madame SOMNY Corinne
Secrétaire de séance : Danièle CHIARAVALLI	Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame SIMON Claudine à Monsieur SEJOURNE Yves

Numéro : 2020-05-23 / 7 - **Carte scolaire 2020**

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que le conseil municipal doit se prononcer sur la fusion administrative des deux écoles, maternelle et élémentaire, en une seule école primaire.

En effet, l'école maternelle ne compte plus que 4 classes et sa directrice, qui bénéficie d'un seul jour de décharge par semaine, part en retraite à la fin de cette année scolaire 2019-2020.

C'est une opportunité à saisir, l'école primaire regroupant ainsi 15 classes + 2 dispositifs ULIS (unités localisées pour l'inclusion scolaire), ce qui permet à la directrice de disposer d'une décharge complète (à titre indicatif, celle-ci n'est accordée que pour 14 classes et plus).

Les points positifs d'un tel dispositif sont patents : une meilleure continuité pédagogique entre les cycles, une liaison GS/CP simplifiée, l'émergence d'un interlocuteur unique pour la municipalité et les familles, la proximité géographique des 2 sites se révélant également un atout indéniable.

Monsieur le Maire indique également que la carte scolaire voit l'administration de l'Education Nationale retirer un moyen sur la ville, en l'occurrence le poste « plus de maîtres que de classes ». Il note que ce processus a montré toute son efficacité et regrette qu'il soit abandonné au terme d'un fonctionnement efficient de trois années.

Après en avoir délibéré, l'assemblée, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise Monsieur le Maire à solliciter l'Education Nationale pour fusionner les deux écoles, maternelle et élémentaire, de la Ville de Mirecourt.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Yves SEJOURNE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 18 mai 2020	Séance du 23 mai 2020
Membres en exercice : 29 Présents : 26 Votants : 28	Présents : Mesdames et Messieurs BABOUHOT Nathalie, CHIARAVALLI Danièle, VIDAL Françoise, CLEMENT Valérie, PREAUT Marie-Laure, MOINE Marie-Odile, BARBIER Elisabeth, SILLON Anne, ROBIN Nadia, BAILLY Laurence, VOUILLON Annie, HUMBERT Marie-Christine, SEJOURNE Yves, RUGA Roland, SERDET Daniel, WALTER Bruno, LAIBE Jean-François, FERRY Jean-Luc, MALLERET Fabien, DAVAL Philippe, BELAZREUK Salim, MICHEL Thierry, BLONDELLE Marc, LABAYE Jérôme, RUBIGNY Stéphane, JAMIS Patrice.
Affiché le : 25 mai 2020	Absents : Madame SOMNY Corinne
Secrétaire de séance : Danièle CHIARAVALLI	Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame SIMON Claudine à Monsieur SEJOURNE Yves Madame FROMAIGAT Christine à Monsieur JAMIS Patrice

Numéro : 2020-05-23 / 8 - **Transfert de maîtrise d'ouvrage secteur des Halles**

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que dans la perspective des travaux qui se dérouleront au cours de l'année 2021 dans les rues Frairain et Sainte-Cécile, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage, du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges au profit de la Ville de Mirecourt.

Après en avoir délibéré, l'assemblée, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise Monsieur le Maire à signer cette convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Yves SEJOURNE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 18 mai 2020	Séance du 23 mai 2020
Membres en exercice : 29 Présents : 26 Votants : 28	Présents : Mesdames et Messieurs BABOUHOT Nathalie, CHIARAVALLI Danièle, VIDAL Françoise, CLEMENT Valérie, PREAUT Marie-Laure, MOINE Marie-Odile, BARBIER Elisabeth, SILLON Anne, ROBIN Nadia, BAILLY Laurence, VOUILLON Annie, HUMBERT Marie-Christine, SEJOURNE Yves, RUGA Roland, SERDET Daniel, WALTER Bruno, LAIBE Jean-François, FERRY Jean-Luc, MALLERET Fabien, DAVAL Philippe, BELAZREUK Salim, MICHEL Thierry, BLONDELLE Marc, LABAYE Jérôme, RUBIGNY Stéphane, JAMIS Patrice.
Affiché le : 25 mai 2020	Absents : Madame SOMNY Corinne
Secrétaire de séance : Danièle CHIARAVALLI	Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame SIMON Claudine à Monsieur SEJOURNE Yves Madame FROMAIGAT Christine à Monsieur JAMIS Patrice

Numéro : 2020-05-23 / 9 - **Demande de subvention SDEV - Secteur des Halles**

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que dans la perspective des travaux qui se dérouleront au cours de l'année 2021 dans les rues Frairain et Sainte-Cécile, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention à hauteur de 60 % du montant hors taxes des travaux auprès du SDEV.

Après en avoir délibéré, l'assemblée, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention à hauteur de 60 % du montant hors taxes des travaux auprès du SDEV.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Yves SEJOURNE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 18 mai 2020	Séance du 23 mai 2020
Membres en exercice : 29 Présents : 26 Votants : 28	Présents : Mesdames et Messieurs BABOUHOT Nathalie, CHIARAVALLI Danièle, VIDAL Françoise, CLEMENT Valérie, PREAUT Marie-Laure, MOINE Marie-Odile, BARBIER Elisabeth, SILLON Anne, ROBIN Nadia, BAILLY Laurence, VOUILLON Annie, HUMBERT Marie-Christine, SEJOURNE Yves, RUGA Roland, SERDET Daniel, WALTER Bruno, LAIBE Jean-François, FERRY Jean-Luc, MALLERET Fabien, DAVAL Philippe, BELAZREUK Salim, MICHEL Thierry, BLONDELLE Marc, LABAYE Jérôme, RUBIGNY Stéphane, JAMIS Patrice.
Affiché le : 25 mai 2020	Absents : Madame SOMNY Corinne
Secrétaire de séance : Danièle CHIARAVALLI	Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame SIMON Claudine à Monsieur SEJOURNE Yves Madame FROMAIGAT Christine à Monsieur JAMIS Patrice

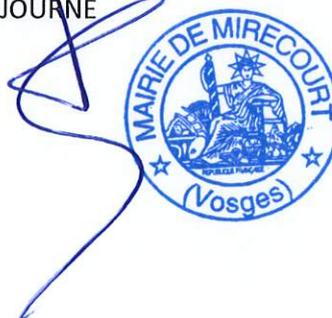
Numéro : 2020-05-23 / 10 - **Demande de subvention DETR pour l'équipement de vidéo-protection**

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante qu'il va solliciter l'État via la DETR à hauteur de 40% et le Conseil Départemental à hauteur de 18% pour terminer l'équipement de vidéo-protection de la Ville de Mirecourt : soit trois caméras supplémentaires et l'augmentation de la capacité du serveur pour un montant prévisionnel de 18.745 € HT.

Après en avoir délibéré, l'assemblée, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise Monsieur le Maire à solliciter l'Etat au titre de la DETR et le Conseil Départemental pour terminer l'équipement de vidéo-protection de la Ville de Mirecourt.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Yves SEJOURNE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 18 mai 2020	Séance du 23 mai 2020
Membres en exercice : 29 Présents : 26 Votants : 28	Présents : Mesdames et Messieurs BABOUHOT Nathalie, CHIARAVALLI Danièle, VIDAL Françoise, CLEMENT Valérie, PREAUT Marie-Laure, MOINE Marie-Odile, BARBIER Elisabeth, SILLON Anne, ROBIN Nadia, BAILLY Laurence, VOUILLON Annie, HUMBERT Marie-Christine, SEJOURNE Yves, RUGA Roland, SERDET Daniel, WALTER Bruno, LAIBE Jean-François, FERRY Jean-Luc, MALLERET Fabien, DAVAL Philippe, BELAZREUK Salim, MICHEL Thierry, BLONDELLE Marc, LABAYE Jérôme, RUBIGNY Stéphane, JAMIS Patrice.
Affiché le : 25 mai 2020	Absents : Madame SOMNY Corinne
Secrétaire de séance : Danièle CHIARAVALLI	Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame SIMON Claudine à Monsieur SEJOURNE Yves Madame FROMAIGAT Christine à Monsieur JAMIS Patrice

Numéro : 2020-05-23 / 11 - **Décision modificative n° 1 : budget 2020**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de procéder à des ajustements budgétaires concernant le budget Ville 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de procéder aux virements de crédits sur le budget Ville 2020 comme suit :

DEPENSES INVESTISSEMENT		RECETTES INVESTISSEMENT	
IMPUTATION	MONTANT	IMPUTATION	MONTANT
		OP 88	381,00 €
OP 130-2188-11	16 494,00 €	OP 130-1311-11	7 498,00 €
		OP 130-1313-11	5 893,00 €
OP 191-2315-822	72 895,00 €	OP 191-1322-822	500,00 €
		OPFI -10226-01	20 000,00 €
OP 203-2138-020	9 484,00 €		
OP 203-2128-020	14 000,00 €		
OP 210-2128-821	- 25 000,00 €		
OPNI 204-2041412-816	- 22 000,00 €		
OP 45-45811	- 30 000,00 €	OP 45-45821	- 30 000,00 €
OPFI-271-01	20 000,00 €		
OPFI-10226-01	350,00 €	O21	51 951,00 €
TOTAL GENERAL	56 223,00 €	TOTAL GENERAL	56 223,00 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES FONCTIONNEMENT	
IMPUTATION	MONTANT	IMPUTATION	MONTANT
011-60631-020	2 477,00 €	74121-01	38 561,00 €
011-60636-020	15 000,00 €	74123-01	19 186,00 €
O11-611-022	3 200,00 €	7411-01	- 3 633,00 €
011-6184-020	7 000,00 €	74127-01	- 5 486,00 €
011-60628-020	- 14 000,00 €	74718-022	- 10 123,00 €
011-6228-251	- 12 000,00 €	7484-022	10 123,00 €
011-6228-2122	- 5 000,00 €		
O23	51 951,00 €		
TOTAL GENERAL	48 628,00 €	TOTAL GENERAL	48 628,00 €

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Yves SEJOURNE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 18 mai 2020	Séance du 23 mai 2020
Membres en exercice : 29 Présents : 26 Votants : 28	Présents : Mesdames et Messieurs BABOUHOT Nathalie, CHIARAVALLI Danièle, VIDAL Françoise, CLEMENT Valérie, PREAUT Marie-Laure, MOINE Marie-Odile, BARBIER Elisabeth, SILLON Anne, ROBIN Nadia, BAILLY Laurence, VOUILLON Annie, HUMBERT Marie-Christine, SEJOURNE Yves, RUGA Roland, SERDET Daniel, WALTER Bruno, LAIBE Jean-François, FERRY Jean-Luc, MALLERET Fabien, DAVAL Philippe, BELAZREUK Salim, MICHEL Thierry, BLONDELLE Marc, LABAYE Jérôme, RUBIGNY Stéphane, JAMIS Patrice.
Affiché le : 25 mai 2020	Absents : Madame SOMNY Corinne
Secrétaire de séance : Danièle CHIARAVALLI	Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame SIMON Claudine à Monsieur SEJOURNE Yves Madame FROMAIGAT Christine à Monsieur JAMIS Patrice

Numéro : 2020-05-23 / 12 - **Gardiennage 2020 Eglise Notre-Dame**

Monsieur le Maire indique que les circulaires du 8 janvier 1987 et du 29 juillet 2011 précisent que le montant maximum de l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales peut faire l'objet d'une revalorisation annuelle au même taux que les indemnités exprimées en valeur absolue allouée aux agents publics et revalorisées suivant la même périodicité.

Le point d'indice des fonctionnaires n'ayant pas été revalorisé depuis la dernière circulaire en date du 7 mars 2019, l'application de la règle de calcul habituelle conduit à un maintien des indemnités de gardiennage en 2020.

Par conséquent, il est proposé à l'assemblée délibérante de maintenir le montant de 479,86 € (plafond indemnitaire pour un gardien résidant dans la commune).

A l'unanimité, le Conseil Municipal, donne son accord pour l'attribution d'une indemnité de 479,86 € à Monsieur le curé pour le gardiennage de l'église communale Notre-Dame.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Yves SEJOURNE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 18 mai 2020	Séance du 23 mai 2020
Membres en exercice : 29 Présents : 26 Votants : 28	Présents : Mesdames et Messieurs BABOUHOT Nathalie, CHIARAVALLI Danièle, VIDAL Françoise, CLEMENT Valérie, PREAUT Marie-Laure, MOINE Marie-Odile, BARBIER Elisabeth, SILLON Anne, ROBIN Nadia, BAILLY Laurence, VOUILLON Annie, HUMBERT Marie-Christine, SEJOURNE Yves, RUGA Roland, SERDET Daniel, WALTER Bruno, LAIBE Jean-François, FERRY Jean-Luc, MALLERET Fabien, DAVAL Philippe, BELAZREUK Salim, MICHEL Thierry, BLONDELLE Marc, LABAYE Jérôme, RUBIGNY Stéphane, JAMIS Patrice.
Affiché le : 25 mai 2020	Absents : Madame SOMNY Corinne
Secrétaire de séance : Danièle CHIARAVALLI	Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame SIMON Claudine à Monsieur SEJOURNE Yves Madame FROMAIGAT Christine à Monsieur JAMIS Patrice

Numéro : 2020-05-23 / 13 - **Cession de logements**

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que dans sa séance du 24 juin 2019, elle a décidé de céder le bâtiment situé 21 rue du Docteur Cabasse pour un montant de 95.000 € HT selon l'estimation de France-Domains.

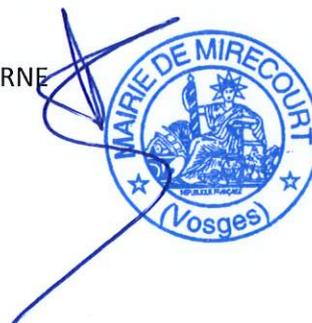
Il rappelle également que lors de cette séance, l'assemblée avait prononcé la désaffectation de ces quatre logements qui étaient des logements de fonction de la Ville de Mirecourt (lois des 30 octobre 1888 et du 19 juillet 1889).

Il convient simplement de rapporter cette délibération, l'acquéreur ayant décidé d'acheter par le biais d'une SCI dénommée en l'occurrence « SCI Les Bassins »

Après en avoir délibéré, l'assemblée, à l'unanimité des membres présents et représentés, et une non-participation (Madame Clément) en vertu de l'article 2131.11 du CGCT, **autorise** Monsieur le Maire à céder l'immeuble cadastré AE 441 et 438P pour un montant de 95.000 € à la « SCI Les Bassins », les frais de notaire étant à la charge de l'acquéreur.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Yves SEJOURNE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 18 mai 2020	Séance du 23 mai 2020
Membres en exercice : 29 Présents : 26 Votants : 28	Présents : Mesdames et Messieurs BABOUHOT Nathalie, CHIARAVALLI Danièle, VIDAL Françoise, CLEMENT Valérie, PREAUT Marie-Laure, MOINE Marie-Odile, BARBIER Elisabeth, SILLON Anne, ROBIN Nadia, BAILLY Laurence, VOUILLON Annie, HUMBERT Marie-Christine, SEJOURNE Yves, RUGA Roland, SERDET Daniel, WALTER Bruno, LAIBE Jean-François, FERRY Jean-Luc, MALLERET Fabien, DAVAL Philippe, BELAZREUK Salim, MICHEL Thierry, BLONDELLE Marc, LABAYE Jérôme, RUBIGNY Stéphane, JAMIS Patrice.
Affiché le : 25 mai 2020	Absents : Madame SOMNY Corinne
Secrétaire de séance : Danièle CHIARAVALLI	Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame SIMON Claudine à Monsieur SEJOURNE Yves Madame FROMAIGAT Christine à Monsieur JAMIS Patrice

Numéro : 2020-05-23 / 14 – **Charte de l' élu local**

La loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 a prévu que, lors de la première réunion du conseil municipal, immédiatement après l'élection du maire et des adjoints, le nouveau maire doit donner lecture de la charte de l' élu local, prévue à l'article L.1111-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). C'est une obligation pour ce dernier d'informer les élus de leurs devoirs et de leurs droits.

Yves SEJOURNE, maire, a donc remis aux conseillers municipaux une copie de cette charte et du chapitre du CGCT consacré aux « conditions d'exercice des mandats locaux » (articles L.2123-1 à L.2123-35 et R.2123-1 à D.2123-28) dès le scrutin clos.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette charte de l' élu local.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Yves SEJOURNE

